

Mission générale du FSL :

« **Le Fond de Solidarité pour le Logement est un outil de prévention :**

- De l'exclusion sociale
- De l'expulsion du logement consécutif aux impayés de loyers
- De la suspension des fournitures d'énergies

Il repose sur le principe de subsidiarité. C'est-à-dire qu'il ne peut intervenir qu'après la réalisation de toutes les démarches nécessaires à l'obtention des droits légaux concernant la situation globale du demandeur. »

Art. L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales

Comment bénéficier de l'Accompagnement Social Lié au Logement ?

La demande est établie par un travailleur social. Le référent (exemple : l'assistante sociale du Conseil Départemental) complète l'imprimé ASLL disponible auprès du Conseil Départemental. Le document dûment rempli est adressé au Conseil Départemental, celui-ci nous oriente ensuite la demande.

Comment nous contacter ?

Le secrétariat de l'ASLL est situé à Draguignan près du Leader Price.

Pôle Santé Soins Insertion
59 Boulevard Hyppolite Mège Mouriès,
83 300 Draguignan
Tél. : 04.98.10.53.24
Fax : 04.98.10.53.21
fsl@adsea83.com



Nos horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30



Dispositif FSL

« ADSEAAV »

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)



Pôle SSI
59 Bd Hyppolite Mège Mouriès
83300 Draguignan
Tél. : 04.98.10.53.20
Fax : 04.98.10.53.21
fsl@adsea83.com
N° SIRET: 775 713 688 00346

Le dispositif Fond Solidarité Logement (FSL) :

Le dispositif FSL comporte deux volets :

- Un Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
 - Des aides financières adaptées à la situation



L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

→ Accompagnement pour l'**accès** dans un logement

→ Accompagnement vers l'**insertion** dans un logement

→ Accompagnement pour la Prévention des **Impayés de Loyer** (APIL)

→ Accompagnement pour la Prévention des **Impayés d'Énergies** (APIE)

Comment ?

→ Un **suivi global** de la situation en partenariat avec les travailleurs sociaux de secteur

→ Un soutien, une aide dans la **recherche** de logement et/ou de **maintien** dans celui-ci

→ Un travail de **médiation** avec les propriétaires/ bailleurs afin de prévenir toutes difficultés éventuelles

→ Un travail de **négociation** avec les propriétaires/ bailleurs lors de la prospection de logement

→ **Une aide financière** en fonction de la situation (FSL Accès, Maintien, Énergie)

Les aides financières du dispositif*

→ Le **FSL Accès** (remboursement et/ou prêt des frais d'installation dans le logement)

→ Le **FSL Maintien** (Soutien financier pour les impayés de loyer)

→ Le **FSL Énergie** (Soutien financier pour les impayés d'énergie)

**Ces aides financières sont soumises à certains critères*

L'accompagnement

→ Un travailleur social : Une Conseillère en Économie Sociale Familiale

→ Type d'accompagnement :

Accompagnement de **trois mois** renouvelable jusqu'à un an.

La fréquence des rencontres est en moyenne toutes les **trois semaines**. *

Une évaluation des objectifs fixés tous les trois mois.

Des **visites à domicile** peuvent être effectuées en fonction des besoins des personnes accompagnées.

** Ce rythme est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de vos besoins et attentes.*

